

Suivi du développement professionnel continu : Participation aux activités d'apprentissage de l'ATC

Les associations professionnelles et les organismes de certification peuvent exiger de leurs membres qu'ils rendent compte de leurs activités de développement professionnel continu (DPC) afin de maintenir leur adhésion et leur agrément. L'Association des transports du Canada (ATC) offre à ses membres la possibilité d'accumuler des heures de perfectionnement formel ou informel pour satisfaire à leurs exigences annuelles en matière de DPC.

Dans la plupart des cas, les membres sont responsables de confirmer leurs propres rapports annuels de DPC. Cette fiche peut vous aider à suivre votre participation aux activités d'apprentissage de l'ATC et peut constituer un document d'appui dans votre processus de rapport annuel de DPC.

Vous pouvez utiliser des formulaires de suivi distincts pour les différents types d'activités tels que les cours de formation, les webinaires, les réunions de comités ou les séances techniques du congrès annuel.

D'autres pièces justificatives peuvent être

- des inscriptions à des événements et des reçus disponibles sur votre compte en ligne de l'ATC (sous « Mes paramètres »)
- des comptes rendus de réunions où vous figurez en tant que participant
- des copies de programmes de congrès

Notez que l'ATC ne délivre pas de certificats officiels, sauf pour les cours de formation payants. Si vous avez besoin de l'aide ou de plus amples informations, veuillez contacter secretariat@tac-atc.ca.

Nom →		Année →	
Activité d'apprentissage de l'ATC	Description / remarques	Date	Durée (heures)